



MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

28170

Tél. 02.37.43.62.73

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT
DE DREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

Nombre de membres :

- en exercice : 11

- Présents : 9

- Votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un, le 4 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, convoqué le 26 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Emmanuelle BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRÉTAIN, M. Joël PIE, M. Pascal STINAT, Mme Sandra MADARSKY, M. Stéphane COULOMB, M. Sylvain PROVOST, Mme Françoise SORAND et Mme Myriam PEDOUX formant la majorité du Conseil municipal.

Etaient absents : M. Benoît AUBRY excusé et Mme Emilie LACROIX qui avait donné pouvoir à M. Stéphane COULOMB.

Secrétaire de séance : M. Stéphane COULOMB

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

En raison du rapprochement de la réunion du Conseil municipal avec la précédente, l'approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2021 sera soumise lors de la prochaine séance.

1. DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Mme le Maire expose que l'état vieillissant du réseau d'éclairage public de la commune de FONTAINE-LES-RIBOUTS devient préoccupant, notamment au niveau des hameaux de Boutry et de La Brouillère.

Les anciens points lumineux, parfois mal répartis, génèrent des coûts de maintenance et de consommation d'énergie conséquents pour une efficacité toute relative.

La commune est équipée aujourd'hui de 78 points lumineux à lampes à sodium commandés par horloges astronomiques.

Afin de réaliser des économies d'énergie et de maintenance (de l'ordre de 50 % minimum), d'optimiser l'efficacité du réseau d'éclairage tout en améliorant également le cadre de vie de la commune, Madame le Maire propose de remplacer tous les points lumineux de la commune, actuellement équipés de lampes à sodium, par des luminaires à LED et de mieux répartir les points lumineux sur le réseau.

Afin d'estimer le coût de cet investissement, Madame le Maire a fait établir un devis par la société GEDIA qui s'élève à 42 327,44 € H.T. soit 50 792,93 € T.T.C.

Afin de rendre cet investissement possible, Madame le Maire propose de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du plan de relance, à hauteur de 80 % du montant hors taxes de l'investissement.

Le plan de financement de cette opération d'un montant total H.T. de 42 327,44 € s'établit comme suit :

Subvention DSIL (80 %) :	33 861,95 €
Récupération de la T.V.A. :	8 332,07 €
Autofinancement de la commune :	8 598,91 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	50 792,93 €

Réalisation prévisible des travaux : 2^{ème} semestre 2021.

Il est demandé de valider ce projet.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise Madame le Maire :

- à demander auprès de l'Etat la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- à signer tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

M. Sylvain PROVOST :

- annonce que la société JULIEN, mandatée par Enedis, a élagué les arbres situés au niveau du pont et à côté de l'abri bus ;
- signale la présence de dépôts sauvages de déchets sur la route qui va de la Brouillère à la RD 20, en haut de la rue St Jacques et dans le chemin après le calvaire situé rue du Relais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.